

Groupe d'entreprises Métaux Russel		Section 5	Date : 1^{er} janvier 2014
Politique et procédures en matière de ressources humaines		N° de la politique : HR 5 - 12	Remplace :
Portée de la politique Groupes d'entreprises Métaux Russel en Ontario	Titre : Politique relative aux normes d'accessibilité intégrées		

La politique suivante a été établie par Métaux Russel inc. (Métaux Russel) relativement aux services à fournir selon le règlement de l'Ontario 191/11, Normes d'accessibilité intégrées (le « règlement »), pris en application de la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario*.

Ces normes ont été créées pour éliminer les obstacles et améliorer l'accessibilité pour les personnes handicapées dans les secteurs de l'information, des communications et de l'emploi.

Métaux Russel est régie par cette politique ainsi que par la politique sur les normes d'accessibilité du service à la clientèle et la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* pour répondre aux besoins d'accessibilité des personnes handicapées.

Engagement

Métaux Russel s'engage à traiter toutes les personnes de manière à leur permettre de conserver leur dignité et leur indépendance. Chez Métaux Russel, nous croyons à l'intégration et à l'égalité des chances. Nous nous engageons à répondre aux besoins des personnes handicapées rapidement et pour ce faire, nous préviendrons et éliminerons les obstacles à l'accessibilité et respecterons les exigences en matière d'accessibilité en vertu de la Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario.

La politique sera mise en place conformément aux délais établis dans le règlement.

Plan d'accessibilité

Métaux Russel créera, mettra à jour et documentera un plan d'accessibilité soulignant la stratégie de l'entreprise pour prévenir et éliminer les obstacles en milieu de travail et améliorer les occasions pour les personnes handicapées.

Le plan d'accessibilité sera examiné et mis à jour au moins une fois tous les cinq ans et affiché sur le site Web de l'entreprise. Sur demande, Métaux Russel fournira une copie du plan d'accessibilité dans un format accessible.

Groupe d'entreprises Métaux Russel		Section 5	Date : 1^{er} janvier 2014
Politique et procédures en matière de ressources humaines		N° de la politique : HR 5 - 12	Remplace :
Portée de la politique Groupes d'entreprises Métaux Russel en Ontario	Titre : Politique relative aux normes d'accessibilité intégrées		

Formation du personnel

Métaux Russel s'assurera qu'une formation sur les exigences des normes d'accessibilité dont il est fait référence dans le règlement est fournie et continuera d'en dispenser une sur le *Code des droits de la personne* qui s'applique aux personnes avec des handicaps à :

- tout le personnel ;
- toutes les personnes qui participent à l'élaboration des politiques de Métaux Russel ; et
- toutes les autres personnes qui fournissent des marchandises, des services ou des installations au nom de l'entreprise.

La formation sera en fonction des tâches des employés et des autres personnes.

Le personnel sera formé lorsque des changements à la politique d'accessibilité seront apportés. Les nouveaux employés seront formés dans le cadre du processus de titularisation (deux premières semaines d'emploi).

Métaux Russel conservera un registre des formations dispensées.

NORMES EN MATIÈRE D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION

Rétroaction

Métaux Russel continuera de s'assurer que son processus de réception et de réponse aux commentaires est accessible aux personnes handicapées en fournissant, ou en s'organisant pour fournir, sur demande des moyens et des formats de communication accessibles.

Moyens et formats de communication accessibles

Sur demande, Métaux Russel fournira, ou s'arrangera pour fournir, rapidement des moyens et des formats de communication accessibles aux personnes handicapées qui tiennent compte des besoins d'accessibilité de ces personnes en raison de leur handicap.

Métaux Russel s'entretiendra avec la personne qui fait la demande pour déterminer le moyen ou le format de communication qui lui convient.

Métaux Russel avisera également le public concernant la disponibilité des moyens et des formats de communication accessibles.

Groupe d'entreprises Métaux Russel		Section 5	Date : 1^{er} janvier 2014
Politique et procédures en matière de ressources humaines		N° de la politique : HR 5 - 12	Remplace :
Portée de la politique Groupes d'entreprises Métaux Russel en Ontario	Titre : Politique relative aux normes d'accessibilité intégrées		

Sites et contenu Web accessibles

Métaux Russel s'assurera que ses sites Web, y compris le contenu Web, soient conformes aux règles sur l'accessibilité (WCAG) 2.0, niveau AA du consortium du Web (W3C), sauf si ce n'est pas faisable.

NORMES D'EMPLOI

Recrutement

Métaux Russel avisera ses employés et le public que des mesures d'adaptation pour les candidats handicapés sont disponibles dans son processus de recrutement.

Processus de sélection, d'évaluation et de recrutement

Métaux Russel avisera les candidats choisis pour participer au processus de sélection ou d'évaluation que des mesures d'adaptation sont disponibles sur demande concernant les processus ou les documents qui seront utilisés.

Si les candidats sélectionnés demandent des mesures d'adaptation, Métaux Russel discutera avec eux et fournira, ou s'arrangera pour fournir, des mesures d'adaptation adéquates qui tiennent compte des besoins d'accessibilité des candidats compte tenu de leur handicap.

Avis aux candidats choisis

En faisant son offre d'emploi, Métaux Russel informera le candidat choisi de ses politiques concernant les mesures d'adaptation pour les employés handicapés.

Soutien aux employés

Métaux Russel continuera d'informer son personnel de ses politiques (et de toute mise à jour de ces politiques) pour appuyer les employés handicapés, y compris les politiques concernant les mesures d'adaptation qui tiennent compte des besoins d'accessibilité des employés compte tenu de leur handicap. L'information sera fournie aux nouveaux employés le plus rapidement possible au début de leur emploi.

Groupe d'entreprises Métaux Russel		Section 5	Date : 1^{er} janvier 2014
Politique et procédures en matière de ressources humaines		N° de la politique : HR 5 - 12	Remplace :
Portée de la politique Groupes d'entreprises Métaux Russel en Ontario	Titre : Politique relative aux normes d'accessibilité intégrées		

Moyens et formats de communication accessibles aux employés

À la demande d'un employé handicapé, Métaux Russel communiquera avec l'employé pour lui fournir, ou s'arranger pour lui fournir, des moyens et formats de communication accessibles pour obtenir les renseignements dont il a besoin pour effectuer son travail et ceux habituellement disponibles pour les autres employés.

Pour déterminer la pertinence du moyen ou du format de communication accessible, Métaux Russel s'entendra avec l'employé qui en fait la demande.

Renseignements sur l'intervention d'urgence en milieu de travail

Métaux Russel fournira des renseignements sur l'intervention d'urgence en milieu de travail aux employés qui souffrent d'un handicap, si le handicap est tel que des renseignements individualisés sont nécessaires et si Métaux Russel est au courant du besoin de mesures d'adaptation en raison du handicap de l'employé. Métaux Russel fournira ces renseignements dès qu'elle le peut après avoir été mise au courant du besoin de mesures d'adaptation.

Lorsque les employés ont besoin d'assistance, Métaux Russel, avec l'autorisation de l'employé, fournir les renseignements sur l'intervention d'urgence à la personne désignée par Métaux Russel pour fournir de l'assistance à l'employé.

Métaux Russel examinera les renseignements personnalisés sur l'intervention d'urgence lorsque l'employé sera transféré dans un autre endroit de l'entreprise, lorsque les plans ou les besoins généraux d'adaptation de l'employé seront examinés.

Plan d'adaptation personnalisé et documenté

Métaux Russel maintiendra un processus écrit pour l'élaboration de plans d'adaptation individuels documentés à l'intention des employés handicapés.

Si on le demande, l'information concernant les moyens et formats de communication accessibles fournis sera comprise dans les plans d'adaptation personnalisés.

De plus, les plans comprendront les renseignements personnalisés sur l'intervention d'urgence en milieu de travail (là où requis) et détermineront les autres mesures d'adaptation fournies.

Groupe d'entreprises Métaux Russel		Section 5	Date : 1^{er} janvier 2014
Politique et procédures en matière de ressources humaines		N° de la politique : HR 5 - 12	Remplace :
Portée de la politique Groupes d'entreprises Métaux Russel en Ontario	Titre : Politique relative aux normes d'accessibilité intégrées		

Processus de retour au travail

Métaux Russel dispose d'un processus de retour au travail documenté pour ses employés qui sont absents du travail en raison d'une invalidité ou qui ont besoin de mesures d'adaptation relativement à leur invalidité afin de revenir au travail.

Le processus de retour au travail souligne les mesures que Métaux Russel prendra pour favoriser le retour au travail et comprendra des plans d'adaptation individualisés documentés dans le cadre du processus.

Le processus de retour au travail ne remplacera ni n'outrepassera tout autre processus de retour au travail créé par ou en vertu de toute autre loi (par exemple la *Loi de 1997 sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail*)

Gestion du rendement, perfectionnement, avancement et réaffectation

Métaux Russel tiendra compte des besoins d'accessibilité des employés handicapés, ainsi que des plans d'adaptation personnalisés, lorsqu'elle effectuera la gestion du rendement, fournira des occasions de perfectionnement et d'avancement aux employés ou durant les réaffectations.

Questions concernant cette politique

Cette politique a été créée pour éliminer les obstacles et améliorer l'accessibilité pour les personnes handicapées dans les secteurs de l'information, des communications et de l'emploi. Si vous avez une question concernant cette politique ou si vous ne comprenez pas l'objectif de cette politique, veuillez communiquer avec un représentant du service des ressources humaines à :

courriel :

hrdept@russelmetals.com

Télécopieur : 905 819-7292

Téléphone : 905 819-7777